

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ) Retour au curling

Note : Ce document est un résumé des questions posées lors des 2 séances de visioconférences présentées suite au lancement du guide de retour au jeu et les informations qui s’y retrouvent sont des lignes directrices et des recommandations d’ordre général. Chaque club de curling est responsable de sa communauté et de la santé de ses membres, ainsi que le respect des mandats de santé publique spécifiques à chaque région et/ou municipalité.

Également, les questions et réponses reportées ci-dessous sont à titre informatif. Si toutefois vous avez des questions ou des préoccupations qui n’ont pas été abordées dans la liste qui suit, nous vous encourageons à nous contacter pour un suivi personnel.

Pratique du curling

Comment assurer la distanciation physique pendant le balayage ?

La recommandation est d’avoir un balayeur désigné par lancer qui sera la seule personne autorisée à balayer la pierre active et toute autre pierre déplacée pendant l’action. Les membres de l’équipe en attente ne sont donc pas autorisés à balayer aucune pierre, que ce soit l’une des leurs ou une pierre adverse qui traverse la ligne de « T ».

Sera-t-il nécessaire de reporter la programmation juvénile en lumière de la pandémie ?

Curling Québec est d’avis que tant que les écoles sont ouvertes ou planifient leur réouverture, la programmation junior de curling peut aussi aller de l’avant. Les clubs de curling devraient cependant prévoir consacrer plus de temps à l’éducation des participants et de leurs parents concernant les normes de distanciation physique sur les glaces.

Est-ce que les règles de distanciation physique seront appliquées aux championnats officiels ?

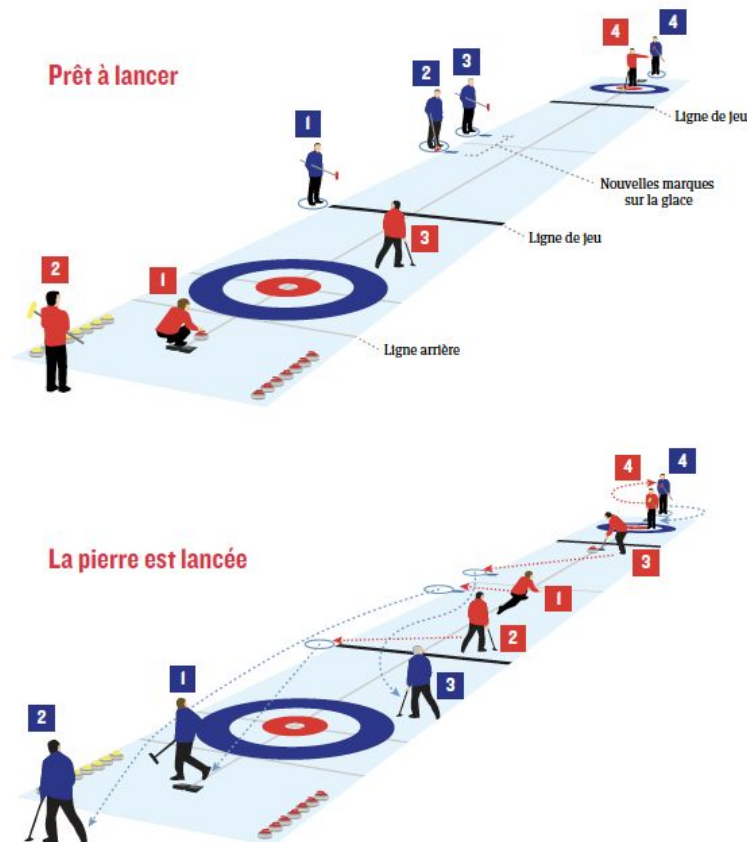
Oui. Tous les événements présentés par Curling Québec suivront rigoureusement les consignes de la santé publique dictées par le Ministère et le gouvernement du Québec ainsi que les lignes directrices du document de la relance du sport.

Je joue dans un club de curling à trois pistes : faudra-t-il en fermer une et utiliser seulement deux pistes (piste 1 et piste 3) à la fois pour respecter les règles de distanciation physique ?

Ceci ne sera pas nécessaire. À la lumière des études qui ont été faites et en faisant référence au schéma ci-dessous (tiré du document de Lignes directrices de Curling Canada), c'est tout-à-fait possible de respecter la distanciation physique en ayant toutes les pistes occupées.

Curling Québec s'affaire à identifier un fournisseur, de concert avec Curling Canada et ses fédérations membre, qui pourrait produire le marquage approprié sur les glaces. Nous vous informerons dès que ces outils seront disponibles.

Annexe 5 : Illustrations de distanciation



Notre club avait prévu implanter les programmes de groupe Curling 101 et Igloo. Devrons-nous les mettre en veilleuse pour l'automne 2020 ?

Les programmes Curling 101 et Igloo comportent la participation de groupes et certes, ceci peut poser des complications logistiques face à la distanciation physique.

Cependant, Curling Québec est d'avis qu'il ne sera pas nécessaire de les mettre en veilleuse mais plutôt d'adapter la façon dont on enseigne les cours. Par exemple, l'utilisation de plusieurs blocs de départ (hack) est un bon moyen de diviser les groupes et d'assurer un enseignement de qualité tout en respectant les règles de distanciation minimales. Pour ce faire, prévoyez cependant des moniteurs/entraîneurs supplémentaires.

Lieux et manutention

Est-ce qu'on pourra ouvrir nos vestiaires ?

Oui, dans la limite où vous pouvez respecter les directives de distanciation physique (2 mètres). De plus, suite à l'annonce du gouvernement du 13 juillet dernier, toute personne qui entre dans le bâtiment devra respecter le port du masque obligatoire, vestiaire inclus.

Combien de personnes peuvent se rassembler à l'intérieur des clubs de curling en même temps ?

La Santé publique a récemment annoncé que la limite de personnes autorisées pour les rassemblements intérieurs était de 250 personnes à compter du 3 août. Dans le cas des clubs de curling, cette norme peut s'appliquer distinctement entre l'aire de jeu et la section bar-restaurant (en respectant évidemment les limites autorisées par les autorités pour votre établissement). Il vous est donc possible d'accueillir en théorie des gens dans le club (maximum 250) et sur les glaces (maximum 250) simultanément si vous êtes en mesure d'établir un protocole qui respecte bien les règles en place et les normes de distanciation physique.

Comment devront s'adapter les bars et leurs travailleurs ? Est-ce qu'il y a des consignes spécifiques ?

La réglementation assignée au secteur de la restauration est aussi importante pour faire face à la pandémie et pour assurer que les clubs offrent un environnement sécuritaire pour tous. À cet effet, Curling Québec a contacté l'Association restauration du Québec (ARQ) et la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) pour offrir à ses membres des outils et des guides spécifiques au domaine de la restauration. Vous pouvez trouver ces ressources sur notre site Web, ici :

<https://curling-quebec.qc.ca/subventions-et-aides-financieres-covid-19/>

Quel genre de protocoles d'hygiène devront implanter les clubs de curling ?

Les lignes directrices publiées par Curling Canada donnent des explications exhaustives à ce sujet.

Cependant, Curling Québec vous encourage à exiger la désinfection des mains en arrivant au club et d'inviter vos membres à amener leur propre équipement au complet chaque fois qu'ils se rendront au club de curling. Nous vous conseillons d'ailleurs d'enlever les balais à accès commun.

Quel que soit votre protocole de désinfection et d'hygiène, il sera important de le communiquer clairement à tous vos membres ainsi qu'aux bénévoles et aux travailleurs qui utilisent l'équipement du club.

Quelles sont les directives concernant le port du masque dans les clubs de curling ? Pendant les parties ?

Comme vous le savez, le gouvernement provincial et la Direction générale de la santé publique a récemment annoncé que le port du couvre-visage (masque) serait obligatoire dans les lieux intérieurs à compter du 18 juillet, incluant les endroits où sont pratiqués des activités sportives comme les clubs de curling.

Voici quelques précisions qui s'adressent à notre milieu directement :

- Le port du couvre-visage doit être porté en tout temps (à l'arrivée, dans les déplacements, dans les vestiaires, etc.), à l'exception des moments suivants :
 - Lors de l'activité physique et sportive ;
 - Lorsque la personne est assise à titre de spectateur (notamment dans les gradins) et que la distanciation physique minimale de 1,5 mètre est respectée ;
 - Lorsque la personne est assise dans une aire de restauration et que la distanciation physique minimale de 1,5 mètre est respectée.
- Il est également recommandé aux entraîneurs, préposés à l'équipement et personnel médical de porter le couvre-visage s'ils ne peuvent respecter en tout temps la distanciation physique.
- Pour les enfants de 2 à 12 ans, le port du couvre-visage est fortement recommandé, mais non obligatoire.

Membres et communauté

Est-ce que les lignes directrices pour le retour au jeu représentent une obligation pour les clubs de curling ?

Non. Le document développé de concert avec Curling Canada et toutes les fédérations provinciales de curling du Canada ne présente aucune obligation. Il s'agit de recommandations pour la relance de notre sport ; c'est la responsabilité de chaque club de curling d'identifier les scénarios qui répondent le mieux à leurs besoins, et surtout, qui respectent les normes de sécurité et de santé publique de leur région et municipalité.

Est-il nécessaire pour les clubs de faire signer une décharge de responsabilité à tous leurs membres et à toute personne qui se rend sur les lieux ?

Curling Québec a mis à la disposition de ses membres différents formulaires de renonciation et de reconnaissance de risque produits par Curling Canada et par le Réseau des Loisirs et du Sport du Québec (RLSQ). Ces formulaires ont été validés par des équipes légales et sont conformes aux exigences de notre province. Ceci dit, vous, en tant que club de curling, n'êtes pas dans l'obligation de vous en servir.

Curling Québec recommande fortement à ses membres d'utiliser les formulaires de décharge de responsabilité, de maintenir un registre journalier des personnes qui se rendent à votre club (membres, groupes de location, équipes invitées, etc.) ainsi que les déclarations de connaissance des risques dûment signées. Dans le cas d'une éclosion de la COVID-19 dans votre communauté, il se peut que les autorités locales demandent une traçabilité des gens qui se sont rendus à votre club.

Nous vous encourageons fortement à faire valider ces formulaires, ou ceux que vous utiliserez, par votre compagnie d'assurance, pour vous assurer que vous êtes protégés et qu'ils sont conformes aux demandes de votre assureur.

Dans le cas des locations, peut-on faire signer les formulaires de décharge et de reconnaissance de risque seulement à la personne responsable de la location ?

Nous recommandons que tous les participants signent les mêmes documents. Ceci vous permettra de présenter une trace complète de vos activités si la Santé publique le demande, le cas échéant.

Est-ce que Curling Québec a prévu une politique de remboursement des affiliations en lumière de la possibilité d'une saison raccourcie à cause de la pandémie ?

Le Conseil d'administration abordera ce sujet dans sa prochaine rencontre et nous espérons avoir une réponse définitive d'ici la mi-août.

Où peut-on retrouver les visioconférences de Curling Québec au sujet du retour au jeu ? Est-ce que Curling Québec prévoit en faire d'autres ?

Les visioconférences demeurent disponibles en tout temps sur notre page Facebook ainsi que sur notre chaîne YouTube. Il nous ferait plaisir d'organiser d'autres rencontres virtuelles, privées ou non, pour répondre à vos questions et à vos soucis, si tel est votre besoin. N'hésitez pas à nous contacter à ce sujet.

Facebook : <https://www.facebook.com/CurlingQuebec/videos/>

YouTube : <http://bit.ly/YouTubeCQ>

Qui dois-je contacter à Curling Québec pour poser mes questions relatives à la pandémie ?

Monica Dedich

Directrice des communications et du
financement

514 252 3088 poste 3645

mdedich@curling-quebec.qc.ca

Marc-André Robitaille

Directeur général

514 252 3088 poste 3586

marobitaille@curling-quebec.qc.ca